

Questions orales

Étant donné que dans son mini-budget, le ministre des Finances a annoncé pour cette année une réduction de un milliard de dollars des indemnités versées au titre de l'importation de pétrole et étant donné la promesse qu'a réitérée le 16 avril le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de ne pas tirer de la nouvelle entente sur le prix de l'essence des recettes inférieures à celles qui auraient été perçues en vertu de notre budget du 11 décembre; et étant donné que ces deux promesses ministérielles ne pourront être réalisées, quelle que soit la formule adoptée, à moins d'augmenter le prix du baril de pétrole de plus de \$4, le premier ministre a-t-il demandé à ses deux ministres ou à l'un des deux de se rétracter?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne souscris pas du tout aux prémisses de la question. Nous avons déjà parlé de cela et je suis surpris que les députés d'en face souscrivent aux prémisses de la question.

M. Crosbie: Vous êtes dans les cordes, Pierre.

M. Jarvis: Madame le Président, si le premier ministre n'est pas d'accord avec les prémisses, il met en cause l'exactitude du harsard et je le renvoie au compte rendu de ces deux jours-là.

Le premier ministre se rappelle-t-il qu'au début de la semaine, le ministre de l'Énergie a refusé d'écarter la possibilité d'une redevance ou d'une taxe spéciale sur le pétrole qui, bien entendu, serait transmise directement au consommateur canadien, et l'engagement qu'il a pris de fixer le prix du baril de pétrole à moins de \$4 le baril tient-il compte de toute redevance ou taxe spéciale qu'imposerait le gouvernement fédéral sur le pétrole une fois extrait du puits?

M. Trudeau: Madame le Président, à propos de la première partie de la question, quand j'ai dit que je ne souscrivais pas aux prémisses, je n'étais pas d'accord avec l'affirmation du député qui se fondait sur des déclarations du ministre de l'Énergie, selon laquelle il serait impossible de recueillir cet argent sans augmenter les prix davantage que les conservateurs. Je n'accepte pas cette hypothèse et la chose ne se produira pas. Telle est la réponse à la deuxième partie de la question du député.

● (1420)

J'ai dit que l'augmentation sera inférieure à 32c. le gallon, qui était celle prévue par son ministre des Finances et son gouvernement. Cette hausse n'inclura pas la taxe d'accise de 18c. et les 14c. supplémentaires qui représentaient la hausse correspondant au prix d'un baril à la tête de puits.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis: Le premier ministre a peut-être mal saisi ma question. Si je me suis mal exprimé, je m'en excuse et je formulerai ma question autrement. En s'engageant hier à fixer le prix du baril à moins de \$4, le premier ministre inclut-il comme question de principe ou de politique de son gouvernement tout prélèvement spécial ou taxe que la constitution autorise le gouvernement à imposer sur le pétrole et à réclamer aux manutentionnaires ou aux consommateurs après que le pétrole quitte la tête de puits.

Je voudrais savoir en somme si sa promesse de réclamer une hausse inférieure à \$4 veut dire que toute taxe ou charge supplémentaire n'entraînera pas une hausse supérieure à \$4 à la tête de puits.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est très clair.

M. Trudeau: Ce n'est pas si clair que cela, madame le Président. Je pense savoir quelle question le député tente de poser, mais il n'est certes pas clair d'après ses propos qu'il sait ce qu'il demande.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Il veut savoir quand nous affirmons que la hausse sera inférieure à \$4 le baril, si nous tenterons de combler cet écart en prélevant d'autres impôts ailleurs, et la réponse est non.

Des voix: Bravo!

LE RESPECT DES PROMESSES CONCERNANT LES PRIX FUTURS
DU PÉTROLE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à l'intention du premier ministre. Ce dernier a démontré hier son talent pour les mathématiques. Il doit sûrement comprendre que d'après la déclaration qu'il vient de faire, celle du ministre des Finances annonçant une réduction d'un milliard de dollars au chapitre des subventions à l'importation, et celle du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources prévoyant pour le gouvernement fédéral des recettes analogues à ce qu'il aurait touché avec l'application du budget du 11 décembre, il sera tout à fait impossible de respecter l'engagement d'augmenter le prix du pétrole de \$4 cette année et de \$4.50 chacune des trois années subséquentes. Le premier ministre aura-t-il l'honnêteté de l'admettre à la Chambre et de cesser de jouer au plus fin avec les Canadiens.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Ce n'est pas une question, madame le Président, c'est un discours! Quand le député dit qu'il sera impossible de le faire, il oublie une chose, c'est que le budget conservateur et les politiques d'établissement des prix pétroliers du gouvernement précédent se fondaient sur un principe qui aurait fait mal au consommateur. Nous ne ferons pas mal au consommateur.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Nous croyons que les compagnies elles-mêmes et les producteurs eux-mêmes ont une contribution à apporter à ce sujet.

M. Andre: Madame le Président, le premier ministre ne le dit pas carrément, mais il donne à entendre qu'il imposera des augmentations de plus de \$4 cette année et \$4.50 à chacune des trois années suivantes et qu'il va modifier le prix en changeant simplement la date.